



RAPPORT ANNUEL 2013

OFFICE CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES





SOMMAIRE

Conseil d'administration	2
Direction générale	4
Caisse AVS	9
Caisses d'allocations familiales	14
Assurance maternité cantonale	16
Assurance-invalidité	18
Comptes et résultats	30
Abréviations	40

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'OCAS a maintenant bien pris ses marques dans ses nouveaux locaux et poursuit sa recherche d'efficacité en adaptant ses outils et son organisation pour répondre de la manière la plus performante aux attentes de ses différentes parties prenantes. Sous la direction opérationnelle de Natalia Weideli Bacci, qui sait imposer sa dynamique avec constance et subtilité en privilégiant un climat de saine collaboration, nos principaux projets avancent. Elle peut compter sur une équipe de cadres dirigeants aussi dévouée que compétente, je pense en particulier à Laurence Jaccard qui assume actuellement l'intérim de la direction de la Caisse suite au départ de Vincent Horger. Mes remerciements vont également à Véronica Baud et Philippe Girard du côté de la Caisse et à Giovanni Grandi, Catherine Bertholet et Julien Garda du côté de l'OAI.

A fin mai 2014, le mandat du Conseil d'administration est arrivé à son terme et je souhaiterais souligner en particulier l'engagement de certains de ses membres qui auront quitté le Conseil à l'heure où paraîtra ce rapport annuel. Je relève notamment celui de notre ancien vice-président Pierre Weiss, qui a dû nous quitter avant la fin de son mandat pour des raisons de santé. Qu'il soit ici sincèrement et chaleureusement remercié pour son inconditionnel soutien et le temps qu'il nous a consacré au cours de toutes ces années, puisqu'il siégeait dans notre conseil depuis sa création. Notre amitié l'accompagne dans son combat contre la maladie. Je remercie aussi vivement Jean-Rémy Roulet, également administrateur depuis le début, et Stéphanie Ruegsegger, pour tout ce qu'ils ont apporté à l'OCAS, notamment leur expertise en assurances et relations sociales et en gestion d'entreprise. Un grand merci encore à Monique Vali pour son implication. Le Conseil perd

ainsi des personnalités de haut niveau qui, notamment par leurs précieux conseils, ont largement contribué à ce que l'OCAS est devenu aujourd'hui. Je n'oublie évidemment pas ceux qui poursuivent leur route à nos côtés, pour notre plus grand plaisir. Un très grand merci également à eux.

Une nouvelle législature commence aujourd'hui, sous la houlette de Monsieur Mauro Poggia, notre nouveau Conseiller d'Etat. Elle devra permettre de réfléchir à un éventuel élargissement des tâches de notre Office, dans une logique de recherche de synergies et d'amélioration de la qualité du service aux assurés et autres clients. Au nom du Conseil d'administration et des équipes de l'OCAS, je remercie Monsieur Mauro Poggia et son équipe du Département, en particulier Madame Christine Hilaire, Monsieur Jean-Christophe Bretton et Monsieur Michel Blum, pour leur appui constant et leur disponibilité.

Last but not least, je remercie encore vivement celles et ceux qui travaillent au quotidien pour notre Office, nos collaboratrices et collaborateurs et nos cadres. De par leur engagement exemplaire et leurs larges compétences, ils font de notre Office une institution de référence.

Steeves Emmenegger

Président du Conseil d'administration

Composition jusqu'au 31 mai 2014

Présidence

- Steeves Emmenegger, désigné par le Conseil d'Etat

Membres

- Pierre Weiss, vice-président, représentant les partenaires sociaux
- Jean-Rémy Roulet, désigné par le Conseil d'Etat
- Monique Vali, désignée par le Conseil d'Etat
- Jacques Robert, désigné par le Grand Conseil
- Stéphanie Ruegsegger, désignée par le Grand Conseil
- Martine Bagnoud, représentant les partenaires sociaux
- Matthieu Lazzerini, élu par le personnel
- Alain Magnenat, élu par le personnel

Composition dès le 1^{er} juin 2014

Présidence

- Steeves Emmenegger, désigné par le Conseil d'Etat

Membres

- Jacques Robert, vice-président, désigné par le Grand Conseil
- Diane Devaux, désignée par le Conseil d'Etat
- Patrick Hendier, désigné par le Conseil d'Etat
- Howard Nobs, désigné par le Grand Conseil
- Martine Bagnoud, représentant les partenaires sociaux
- Nicolas Rufener, représentant les partenaires sociaux
- Matthieu Lazzerini, élu par le personnel
- Alain Magnenat, élu par le personnel

Département de tutelle

Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)
Isabel Rochat (jusqu'au 9 décembre 2013)
Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)
Mauro Poggia (depuis le 10 décembre 2013)



DIRECTION GÉNÉRALE

A la fin août 2012, la Caisse de compensation et l'Office AI déménageaient sous le même toit à Montbrillant. L'OCAS devenait ainsi une réalité concrète!

Tout en assurant une continuité dans nos activités métiers, l'année 2013 a été notamment dédiée à la gestion de nouveaux défis, tant culturels, qu'organisationnels et techniques, mis en lumière par le déménagement.

La mise en place progressive des services transversaux, ainsi que le déploiement de leurs activités, venant en support aux processus métiers, nous a permis progressivement de mieux appréhender notre nouvelle réalité et de définir certains grands projets fédérateurs et structurants facilitant ainsi le processus d'implémentation d'une nouvelle culture d'entreprise.

Une culture d'entreprise unique et uniforme constitue l'un des trois principes fondateurs que nous avons définis pour guider nos actions. Un service aux assurés, affiliés et partenaires efficace et de qualité, ainsi qu'une gestion rationnelle, transparente et efficiente, en sont les deux autres principes.

Les objectifs fixés aux différents services ainsi que les diverses actions menées à l'OCAS se basent sur ces trois principes qui doivent être considérés comme étant des lignes directrices.

Dans ce contexte, une des priorités de l'année 2013 a été d'ouvrir et d'initier le projet nous permettant d'obtenir, à l'horizon 2015, un SCI intégré. La mise en place d'un système de gestion des risques, d'un système d'audit interne ainsi que d'un système de management des incidents, associée aux démarches entreprises dans le cadre du système Qualité et du SMQ, nous permettra, à terme, d'avoir les outils nécessaires pour augmenter notre degré de maîtrise des activités, leur rationalité, ainsi que leur efficacité

et compliance aux lois et aux directives en vigueur, pour l'ensemble de l'institution.

Un autre objectif majeur pour l'OCAS consiste à mettre en place une politique de la gestion des ressources humaines dynamique et équitable pour l'ensemble des collaborateurs. En effet, le personnel est un acteur fondamental pour l'accomplissement de notre mission. Par conséquent, nous nous devons de veiller à assurer une gestion saine de nos collaborateurs par la mise à disposition pour nos cadres des bons outils pour y parvenir. En 2013, un important projet a été initié par notre service des ressources humaines dans le but de mettre en œuvre une nouvelle politique de santé et de gestion des absences, orientée sur le bien-être au travail et le climat social.

Un troisième grand chantier a également été ouvert en 2013 à l'OCAS et il a concerné le domaine de l'informatique. Cet important service a pour mission de donner, développer et assurer le suivi de toutes les technologies de l'information nécessaires à la réalisation de nos métiers. En raison de spécificités liées à des développements historiques et à des partenariats préexistants avec différents fournisseurs, l'informatique de l'Office AI et celle de la Caisse de compensation sont très différenciées. Au moment du déménagement en été 2012, d'importants défis techniques ont dû être relevés. Dès 2013, nous avons souhaité augmenter notre degré de maîtrise de ce domaine. Suite à une démarche d'analyse intense menée en collaboration avec notre responsable du service et un partenaire externe, nous avons pris les décisions nécessaires nous permettant de mieux structurer et d'optimiser les processus informatiques. Le but est de favoriser la gouvernance interne au service et, en définitive, la gouvernance générale des activités.

En ce qui concerne la Caisse de compensation, le processus d'optimisation des finances initié en 2012

s'est poursuivi en 2013 selon le plan prévu. D'excellents rendements sur les capitaux investis nous ont permis de considérer l'année 2013 comme étant une excellente année sur le plan comptable. Néanmoins, la fidélisation des clients de la Caisse reste une priorité pour cette dernière. Plus que jamais, l'optimisation du service au client devient une priorité et différentes démarches et actions ont été entreprises dans ce sens. Cela est également valable pour les clients de l'Office AI. Ainsi, les clients de l'OCAS au sens large, qu'ils soient affiliés, assurés, allocataires ou partenaires, sont au cœur de notre réflexion.

En effet, notre activité ne pourrait pas avoir la même portée sans les nombreux partenariats et autres collaborations que nous cherchons continuellement à développer avec les différents acteurs socio-économiques du canton. Des démarches ciblées, tant avec les partenaires sociaux, qu'avec les employeurs, nous permettent, dans tous les cas, d'optimiser nos processus internes favorisant ainsi la qualité de service fournie à nos différents clients.

C'est pourquoi, la rapidité de réponse fournie à nos clients ainsi que la qualité de cette dernière deviennent plus que jamais nos priorités. En 2013, une importante analyse a été initiée dans ces domaines en lien avec notre démarche qualité. A l'OCAS, afin d'optimiser les processus métiers et par conséquent la qualité globale des réponses, nous utilisons différents leviers. Notamment la mise à disposition de nouveaux outils informatiques, la restructuration ou la réorganisation de certains services, la mise en place de formations ciblées, la simplification de certains processus administratifs, le travail et l'analyse de la qualité de nos textes et courriers, la mise à disposition d'instruments de pilotage et de tableaux de bord. La grande majorité de ces thèmes se poursuit dans l'actualité. Pour certains d'entre eux il faudra encore un peu de temps pour que l'efficacité puisse être atteinte... mais la démarche d'amélioration est lancée!

Finalement, pour terminer ce mot, j'indiquerai à quel point je suis attachée aux notions de respect, engagement, confiance et bienveillance, garantes à mes yeux d'un management éthique et équitable ainsi que d'une saine collaboration, tout particulièrement au sein d'une équipe de direction.

Je remercie très sincèrement tous les cadres de l'OCAS qui ont su s'engager avec ces mêmes valeurs tout au long de l'année 2013. C'est grâce à leur rigueur et à leur persévérance, à leur professionnalisme aussi, qu'ils ont su trouver les clés pour maintenir le cap sur des périodes qui ont été parfois mouvementées.

Mes remerciements chaleureux s'adressent également à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de l'OCAS, ainsi qu'à son Président, Monsieur Steeves Emmenegger, pour leur regard critique, soutien et appui dans la réalisation de nos missions.

Je salue également la saine collaboration que nous avons mise en place, tant avec l'OFAS qu'avec notre département de tutelle, et je remercie tout particulièrement les conseillers d'Etat qui s'y sont succédés en 2013, tant Madame Isabel RoCHAT que Monsieur Mauro Poggia, pour l'intérêt qu'ils portent à nos activités.

Je conclurai, au nom du comité de direction de l'OCAS et en mon nom, en adressant toute notre reconnaissance à l'ensemble des collaborateurs de l'OCAS pour l'engagement et l'enthousiasme qu'ils apportent dans l'exercice de leurs activités.

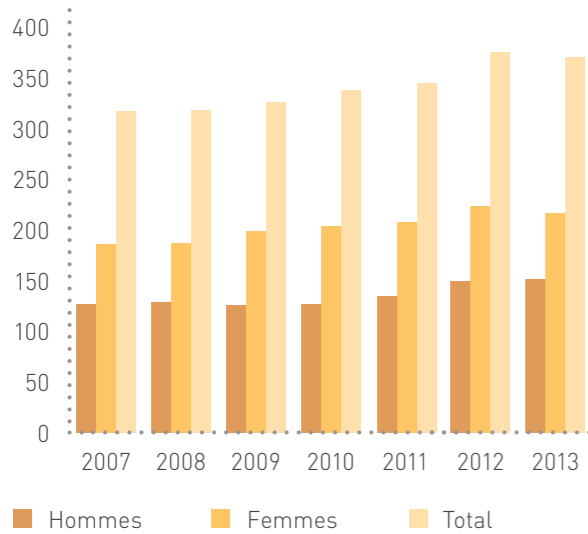
Natalia Weideli Bacci
Directrice générale

Ressources humaines en quelques chiffres

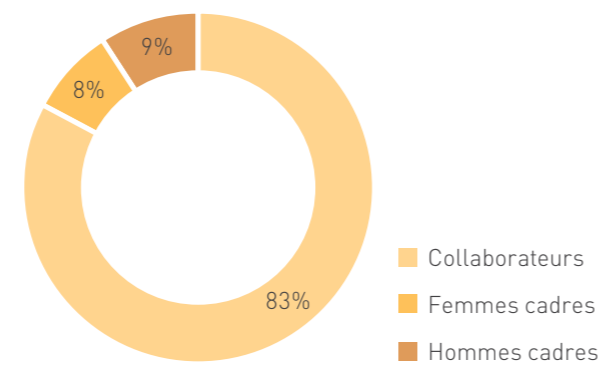
Nombre de collaborateurs

Office de l'assurance invalidité	158
Caisse Cantonale Genevoise de compensation	187
Service transversaux	25
Total	370

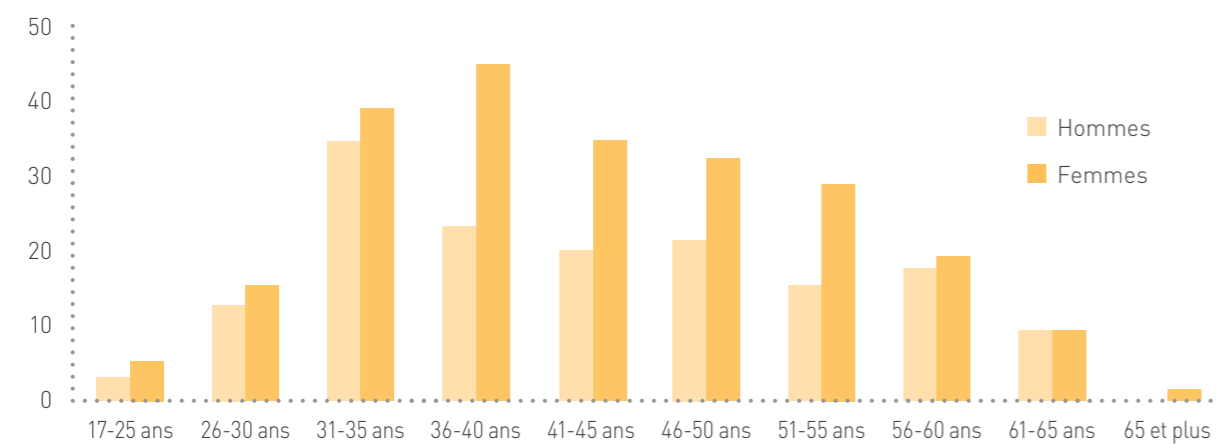
Répartition Hommes/Femmes



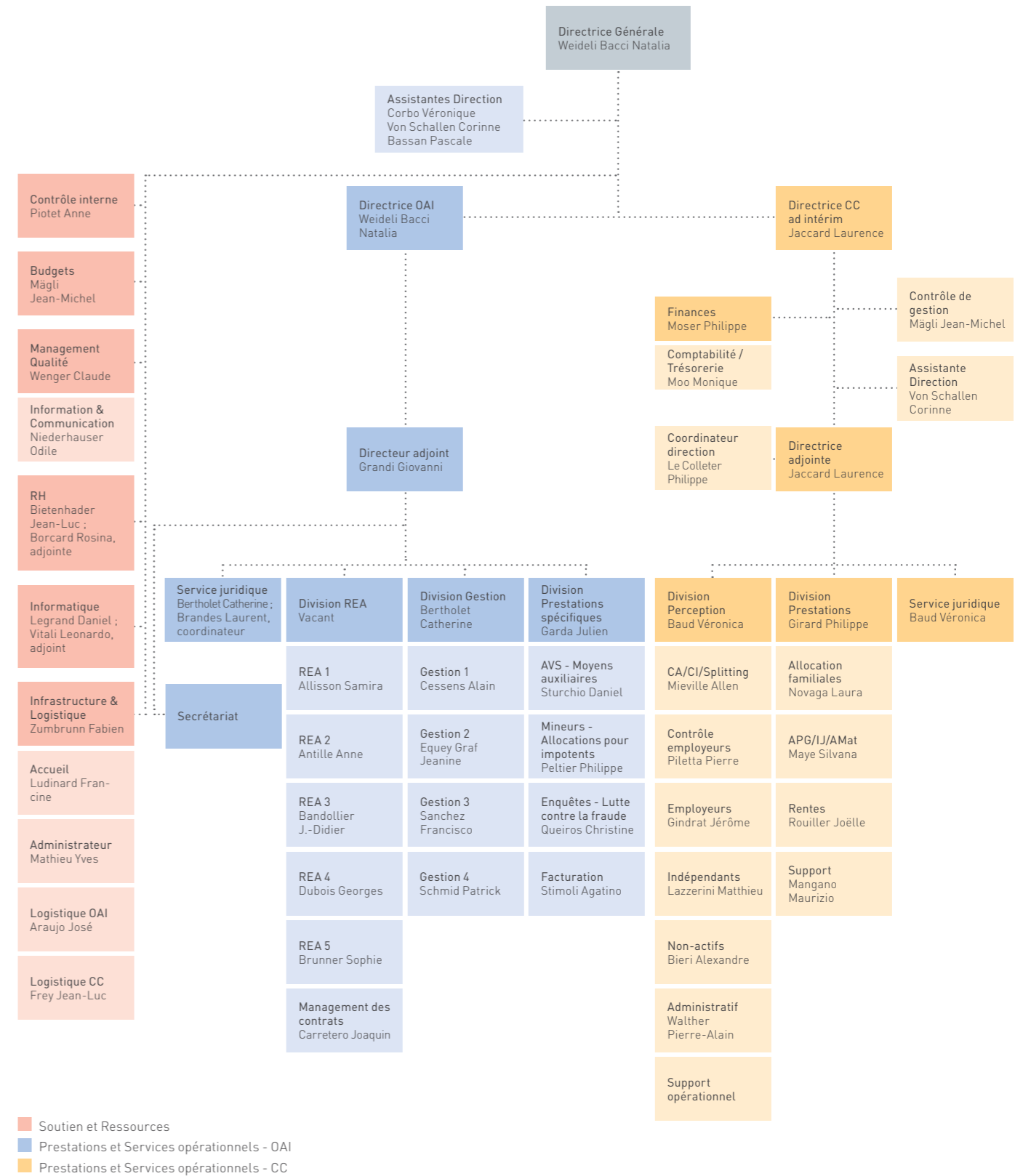
Répartition des cadres 2013



Pyramide des âges



Organigramme, état au 1^{er} mai 2014



CAISSE AVS

Affiliés

Nombre d'affiliés	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Personnes sans activité lucrative (hors étudiants)	20'471	22'286	24'465	20%
- Dont cotisants au minimum	14'063	15'952	18'318	30%
Personnes de condition indépendante	10'526	10'692	10'851	3%
- Dont avec personnel	1'610	1'696	1'696	5%
Salariés d'un employeur non soumis	833	867	926	11%
Employeurs	8'671	8'958	9'293	7%
Nombre total d'affiliés AVS AI APG	40'501	42'803	45'535	12%

Le nombre d'employeurs affiliés augmente de manière constante alors que le nombre de personnes de condition indépendante reste plus stable. A préciser que si le nombre de nouvelles demandes d'affiliation en tant qu'indépendant reste élevé, l'examen des conditions d'octroi du statut d'indépendant doit rester rigoureux selon les directives strictes de l'OFAS, notamment au vu des conséquences sur les autres assurances sociales.

La catégorie des personnes sans activité lucrative représente la plus grande évolution, due notamment à la situation économique dans le canton de Genève, ainsi qu'à un grand nombre de personnes du secteur public en préretraite. Cette forte croissance s'est notamment concrétisée par une augmentation des visites à nos guichets (+14%) et sollicitations téléphoniques (+26%) par rapport à l'année précédente. A relever que l'évolution des affiliés non-actifs est tout particulièrement liée aux personnes cotisant au minimum.

Prestations AVS/AI/APG

Demandes de rentes	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Nombre nouvelles demandes de rentes AVS	3'687	3'680	3'896	6%
Nombre demandes de calculs prévisionnels AVS	841	899	1'143	36%
Nombre rentiers AVS	44'304	45'780	46'138	4%
Nouvelles demandes de rentes AI	1'092	859	1'196	10%
Nombre de rentiers AI	13'099	12'773	12'813	-2%

Nombre d'allocations pour perte de gain	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Régime des APG militaires				
Salariés	5'181	4'796	5'522	7%
Indépendants	149	154	154	3%
Non-actifs	6'020	6'941	6'906	15%
Salariés + indépendants	23	23	14	-39%
Total	11'373	11'914	12'596	11%
Demande d'allocations maternité	2'054	1'904	1'997	-3%

Le nombre d'allocations pour perte de gain dans le régime militaire a considérablement augmenté entre 2011 et 2013 (+11%).

Des fluctuations importantes sont enregistrées dans le régime des allocations maternité.

Montant des rentes et APG	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Rentes AVS ordinaires (en millions de Fr.)	846	868	897	6%
Rentes AI (en millions de Fr.)	159	148	145	-9%
APG militaires (en millions de Fr.)	16	13	13	-13%
Montants des allocations maternité (en millions de Fr.)	24	24	25	3%

L'évolution du montant des prestations AVS, notamment entre 2012 et 2013, est liée d'une part à l'adaptation des rentes au coût de la vie, de 0.9 % en 2013, ainsi qu'à l'évolution du nombre de rentiers, laquelle reste très stable au cours de ces dernières années. Un nouveau logiciel sera mis en production pour les

prestations sous forme de rentes, indemnités journalières, allocations militaires et maternité, pour la fin de l'année 2015, ce qui constituera la dernière étape de modernisation de nos logiciels métiers, après les cotisations en 2010, et les allocations familiales en 2014.

Cotisations AVS/AI/APG

Cotisations	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Cotisations paritaires AVS/AI/APG	749.9	771.8	787.7	5%
Cotisations personnelles	78.4	82.1	90.3	15%
Cotisations chômage	146.4	151.7	160.6	10%

L'augmentation des cotisations paritaires de 5% entre 2011 et 2013 reflète l'augmentation de 7% du nombre d'employeurs, ainsi que l'évolution des salaires dans le canton de Genève. Les cotisations personnelles ont augmenté de 15% durant cette période (alors que le nombre d'affiliés sans activité augmentait de 20%).

Depuis janvier 2012, l'augmentation du plafond pour les cotisants non-actifs (de Fr. 10'300.- à Fr. 23'750.-), ainsi que la suppression du barème dégressif pour les salariés d'un employeur non soumis ont largement contribué à cette évolution.

Une enquête de satisfaction a été lancée au cours du premier trimestre auprès d'un grand nombre de nos employeurs, afin de mieux définir leurs attentes, et de pouvoir les satisfaire de manière optimale. L'enquête a porté sur l'accès à notre bâtiment, l'accueil au guichet, la réception téléphonique, la correspondance, l'e-business, et le site internet. L'avis global est évalué à 94% d'employeurs satisfaits ou très satisfaits de leur relation avec notre institution. Les attentes évoquées nous ont confortés dans notre volonté de développer et d'adapter nos outils informatiques aux dernières technologies, et de continuer les projets dans les domaines de l'information, de la formation et de l'e-business.

Contrôles d'employeurs

La Caisse dispose de son propre service de révision et a effectué pendant l'année 2013 un total de 1'019 contrôles d'employeurs. Si le nombre de contrôles

reste stable entre 2012 et 2013, le montant avec reprise augmente lui de 33%, le montant total variant de 40% entre ces deux années.

Contrôles d'employeurs	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Nombre				
Avec reprise	310	341	388	25%
Avec restitution	36	31	49	36%
Sans reprise	608	718	578	-5%
Total	955	1'090	1'019	7%
Montant (millions Fr.)				
Avec reprise	12.4	11.1	14.7	19%
Avec restitution	-0.8	-1.2	-0.9	13%
Total	11.6	9.8	13.8	19%

Recouvrement

Sursis accordés	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Sursis accordés	2'906	2'867	2'715	-7%
Montants dus (en millions de Fr.)	13.29	12.96	14.69	11%

La Caisse accorde des sursis au paiement par mensualités pour le recouvrement des cotisations dues. Si le nombre de ces sursis accordés baisse entre 2011 et 2013, le montant moyen à recouvrer a augmenté de 18% pendant cette période en passant de 4'573.- à 5'412.-.

La Caisse intervient dans des procédures de faillites pour assurer la sauvegarde de ses droits.

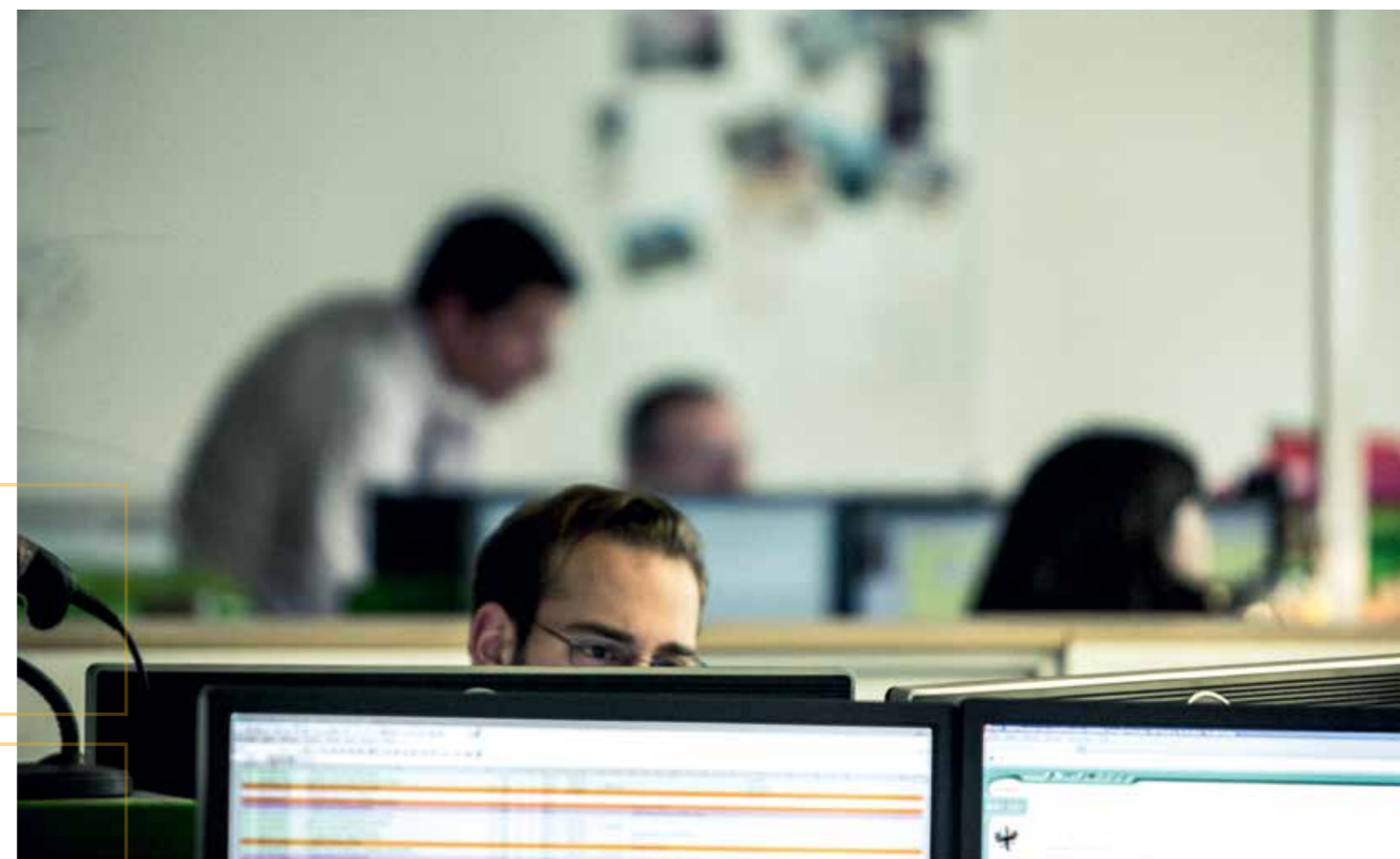
Procédures de recouvrement	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Procédures de poursuites	14'410	10'742	9'965	-31%
Montants dus (en millions de Fr.)	38.30	30.81	31.54	-18%
Montants moyens dus (en Fr.)	2'658	2'868	3'165	19%
Réquisitions de continuer la poursuite	7'733	7'157	5'733	-26%
Montants dus (en millions de Fr.)	19	19	18	-8%
Montants moyens dus (en Fr.)	2'482	2'716	3'070	24%

Réparations de dommage

Réparations de dommage	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Nombre de décisions	61	70	122	100%
Montants réclamés (en millions de Fr.)	2.3	3.3	5.1	120%

Lorsque les cotisations ne peuvent plus être recouvrées en raison de l'insolvabilité ou de la faillite d'un employeur, la Caisse entreprend des procédures à l'égard des organes responsables sur la base de l'art. 52 LAVS. En raison de la situation économique difficile à Genève, le nombre de ces décisions a augmenté très fortement au cours des deux dernières années. Le montant moyen réclamé est actuellement de 42'000.- par employeur. Plusieurs facteurs ont contribué à cette augmentation. Tout

d'abord, les difficultés conjoncturelles ont contribué à une évolution du nombre de procédures de poursuite et de faillite dans le canton de Genève; d'autre part le statut de Caisse supplétive nous contraint à accepter le transfert depuis d'autres caisses d'affiliés en difficulté de paiement. Les entreprises pour lesquelles nous entamons des procédures de réparation de dommage proviennent principalement des secteurs de la restauration et du bâtiment.



CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Nombre d'allocations familiales versées par année	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Allocation pour enfants	509'445	535'890	564'200	11%
Allocation de formation professionnelle	187'742	208'253	219'490	17%
Prime de naissance	1'936	1'928	2'051	6%
Prime d'accueil	10	7	8	-
Allocation enfant en incapacité	432	361	470	9%

Montants versés par les caisses gérées par la CC (en millions de Fr.)	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
CAFAC	80.8	123.73	132.95	65%
SCAF	45.82	69.75	78.59	72%
CAFNA	17.57	27.06	30.54	74%
CAFI	10.92	17.61	15.76	44%
Montant global	155.11	238.15	257.84	67%

Le canton de Genève octroyait des allocations familiales aux personnes indépendantes depuis plusieurs années, et l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 d'un régime fédéral d'allocations familiales pour ces personnes a impliqué une règle de priorité en faveur du parent salarié pour les cas de concours de droit entre un parent salarié et un parent indépendant. Cela s'est traduit par une diminution des allocations servies par la CAFI, Caisse d'allocations familiales des indépendants, de 17.61 mio en 2012 à 15.76 mio en 2013, et parallèlement par des augmentations du montant en faveur des salariés.

A rappeler que l'importante augmentation globale des montants d'allocations versés entre 2011 et 2013 est due notamment à l'augmentation des montants d'allocations en 2012, qui a passé de Fr. 200.- par enfant à Fr. 300.- et pour les allocations de formation professionnelle de Fr. 250.- à Fr. 400.-. De plus, le

nombre de bénéficiaires du complément intercantonal a évolué de 585 en 2012, pour 974 enfants, à 664 bénéficiaires en 2013 pour 1'109 enfants.

Toutes catégories cumulées, l'augmentation entre 2011 et 2013 du nombre enfants donnant droit à l'allocation est relativement importante, et s'est concrétisée par des flux de sollicitations plus importants, téléphoniques, correspondances, et visites. Au cours de l'année 2013, ce sont 12'737 personnes qui se sont présentées à nos guichets, ce qui représente une moyenne mensuelle de plus de 1'060 personnes, soit 54 personnes par jour. Le nouveau logiciel informatique qui sera mis en production à l'automne 2014 permettra, grâce aux technologies les plus modernes, d'optimiser l'activité de notre service d'allocations familiales, de simplifier les processus, et de mieux satisfaire nos bénéficiaires tout en améliorant le confort d'utilisation pour nos collaborateurs.

Dans le régime fédéral d'allocations familiales dans l'agriculture, la Caisse a enregistré une augmentation significative (10% en 3 ans) du nombre de bénéficiaires d'allocations pour les travailleurs agricoles en région de plaine. Ces travailleurs perçoivent en outre une allocation mensuelle de ménage de 100.-

s'ils sont mariés ou ont des enfants. Quant au régime touchant les agriculteurs indépendants, c'est tant le nombre de bénéficiaires que celui d'allocations versées qui baissent de manière importante. A noter que les allocataires de ce régime ne peuvent bénéficier d'allocations de ménage.

Ouvriers agricoles en région de plaine	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Bénéficiaires d'allocations répertoriés dans l'année	218	224	239	10%
Enfants ayant bénéficié d'allocations	268	270	288	7%
Enfants ayant bénéficié d'allocations de formation professionnelle	69	75	92	33%
Bénéficiaires d'allocations de ménage	276	279	302	9%

Agriculteurs indépendants	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Bénéficiaires d'allocations répertoriés dans l'année	97	99	83	-14%
Enfants ayant bénéficié d'allocations	113	106	70	-38%
Enfants ayant bénéficié d'allocations de formation professionnelle	91	93	69	-24%

ASSURANCE MATERNITÉ CANTONALE

Comme l'autorise la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain, le canton de Genève a prévu des prestations plus favorables quant à la durée du droit aux allocations et au montant de l'allocation.

Durant les 14 premières semaines suivant l'accouchement, la femme est indemnisée par les prestations fédérales. Le droit cantonal prévoit une

indemnisation sur 16 semaines et les deux semaines supplémentaires sont indemnisées par les prestations cantonales. Le montant fédéral prévu s'élève au maximum à 196.- par jour et un complément cantonal au maximum à 280.- par jour, calculé sur la base de 80% du gain assuré.

Femmes ayant bénéficié d'un congé de maternité	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Débuté dans l'année précédente et pris fin dans l'année en cours	557	491	547	-2%
Uniquement dans l'année en cours	1'271	1'246	1'245	-2%
Débuté dans l'année et prenant fin l'année suivante	364	476	413	13%
Total	2'192	2'213	2'205	1%

Montant du complément cantonal aux allocations maternité fédérales	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Montant (en millions de Fr.)	6.70	6.40	6.72	1%

Quant aux allocations d'adoption, douze personnes en ont bénéficié en 2013 (neuf mères et trois pères).



ASSURANCE-INVALIDITÉ

Demandes

En 2013, 1'764 assurés ont été reçus dans le cadre de l'intervention précoce. Cela représente une part de 62% des assurés ayant déposé une première demande pour une rente ou une réinsertion professionnelle. Finalement, parmi ces assurés, 1'104 ont bénéficié pour la première fois d'une mesure d'intervention précoce autre que l'orientation.

Le taux d'assurés reçus en intervention précoce est stable. L'expérience accumulée depuis 2008 ayant permis de bien cibler les assurés avec un potentiel de réadaptation, il est réjouissant de constater que la proportion relative d'assurés pouvant pour la première fois bénéficier d'une mesure autre que l'orientation augmente, elle, significativement.

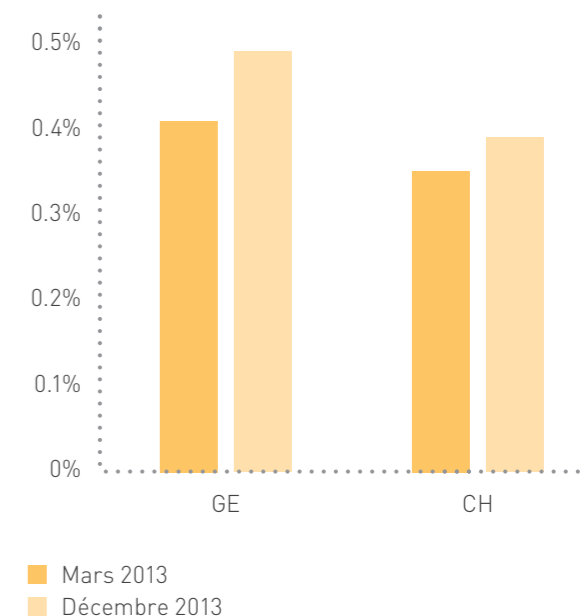
Demandes Réadaptation-rente et mise sur pied de mesures	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Premières demandes déposées pour une réadaptation ou une rente	2'416	2'513	2'834	17%
Assurés reçus en intervention précoce	1'424	1'570	1'764	24%
Bénéficiaires pour la première fois d'une mesure IP autre que l'orientation	801	881	1'104	38%
Pourcentage d'assurés reçus en intervention précoce	59%	62%	62%	6%
Pourcentage de demandes aboutissant à une mesure IP (hors orientation)	33%	35%	39%	17%

La gestion orientée vers les résultats et la transparence

Depuis 2008, les résultats des offices cantonaux sont mesurés à l'aune d'indicateurs de performance établis par l'OFAS. Ce pilotage orienté résultats des offices permet, en toute transparence, de donner une vue synthétique du succès de l'activité des offices et d'effectuer un bench-marking objectif entre les cantons. En 2013, ce système d'indicateurs a été refondu et amélioré pour tenter de donner une meilleure visibilité à l'activité réelle des offices AI. Actuellement, seule est donc disponible la situation 2013.

Dans ce système, l'indicateur 1 mesure le succès durable de la réadaptation professionnelle. Cet indicateur met en lumière les nombreux efforts consentis dans ce cadre par l'Office et tout particulièrement l'implication personnelle de nos collaborateurs pour orienter, accompagner, conseiller et former au mieux les personnes atteintes dans leur santé. L'Office AI de Genève obtient des résultats tout à fait satisfaisants sur le plan national.

Premières demandes AI



Volume entrées, liquidations et demandes en suspens à la fin 2013

La 5^e révision, parallèlement à l'accent mis sur la réadaptation professionnelle, requiert des offices AI un traitement plus rapide des dossiers. Les efforts consentis les dernières années pour l'accélération de la procédure ont donc été poursuivis. Au niveau de

la liquidation des dossiers, on note l'importance du volume des affaires traitées : 26'688 décisions, dont 3'577 (13%) concernaient des prestations AI pour des assurés en âge AVS. Parmi les décisions AI, 18% étaient des premières décisions pour l'assuré concerné.

Volume des affaires traitées	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Volume des décisions	26'914	24'340	26'688	-1%
Décisions concernant l'AI	21'400	20'385	23'111	8%
Dont premières décisions AI	4'093	3'961	4'079	0%
Premières décisions d'octroi AI	2'748	2'638	2'791	2%
Premières décisions de refus AI	1'345	1'323	1'288	-4%
Décisions concernant l'AVS	5'514	3'955	3'577	-35%
Décisions d'octroi AVS	12'550	12'001	14'063	12%
Décisions de refus AVS	4'757	4'423	4'969	4%
Pourcentage de décisions concernant l'AI	80%	84%	87%	-

Quant aux factures payées leur montant s'élève à 96 millions de francs.

Volume des factures	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Factures AI	67'442	64'446	68'957	2%
Montant des factures AI (en millions de Fr.)	90	85	93	4%
Factures AI pour personnes en âge AVS	8'799	6'282	6'211	-29%
Montant des factures AVS (en millions de Fr.)	7	4	3	-49%
Volume global des factures individuelles	76'241	70'728	75'168	-1%
Montant global des factures (en millions de Fr.)	96	89	96	0%

Parallèlement, il y a eu 16'762 demandes, soit 4'458 premières demandes AI et 5'474 demandes subséquentes et 3'313 révisions AI, auxquelles s'ajoutent 3'517 demandes de prestations pour des personnes en âge AVS.

La variation du volume des prestations AVS entre 2011 et 2013 est à mettre sur le compte de deux facteurs :

- l'introduction au 1^{er} janvier 2011 de l'allocation de degré faible pour impotents en âge AVS résidant à la maison. Il faut donc tenir compte en 2011 d'un effet de rattrapage.
- l'introduction au 1^{er} juillet 2011 d'un nouveau système de remboursement, sur base forfaitaire, des appareils acoustiques. Ce système étant moins favorable pour les fournisseurs, l'Office a connu une recrudescence de demandes de prise en charge de ce type d'appareillage pendant le 1^{er} semestre 2011, les bénéficiaires concernés ayant peut-être anticipé leur demande pour bénéficier de conditions plus favorables.

L'augmentation sensible des premières demandes AI est due principalement à celles qui concernent la prestation de mesures professionnelles ou de rente. Si en 2011, l'Office avait reçu 2'416 premières demandes pour ce type de prestation, ce volume s'élevait à 2'834 en 2013, soit une augmentation de 17% en 2 ans. Cette évolution est préoccupante, tout particulièrement dans le cadre des mesures d'assainissement financier de l'assurance. Dans ce contexte, il faut signaler qu'actuellement environ 27% des premières demandes AI concernent des assurés au bénéfice de l'aide sociale (17% en 2008).

Nous notons d'autre part que le volume des demandes pour impotences AVS a sensiblement baissé, cette variation est principalement due tout d'abord au rattrapage des révisions de cette prestation en 2011 et 2012, puis en 2013 à la décision de réviser de manière plus ciblée cette prestation.

Demandes	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Total des demandes reçues	17'089	15'535	16'438	-4%
Premières demandes AI reçues	4'002	4'047	4'134	3%
Premières demandes AI reçues concernant les assurés majeurs	2'903	2'890	2'898	0%
Premières demandes AI reçues concernant les assurés mineurs	1'099	1'157	1'236	12%
% de demandes pour assurés mineurs	27%	29%	30%	-
Demandes subséquentes AI	8'089	7'834	8'787	9%
Demandes subséquentes AI concernant les assurés majeurs	6'732	5'663	7'974	18%
Demandes subséquentes AI concernant les assurés mineurs	1'357	2'171	813	-40%
Demandes d'allocations pour impotences AVS	1'539	1'297	1'046	-32%
Demandes de moyens auxiliaires AVS	3'459	2'357	2'549	-29%
Premières demandes liquidées	4'093	3'961	4'079	0%
Premières demandes en cours	1'004	1'091	1'146	14%

Parmi les premières annonces AI déposées en 2013, 72% (3'222) concernaient des assurés adultes, dont 2'834 (88%) étaient des demandes pour une rente ou une mesure professionnelle. Depuis 2011, on constate une augmentation de 17% des premières demandes pour une rente ou une mesure professionnelle. Les premières demandes d'assurés sont, elles, en légère mais constante augmentation (+5% entre 2011 et 2012, +7% entre 2012 et 2013). Globalement, le volume des entrées AI hors révision est donc supérieur en 2013 à celui de 2012 (9'932 / 8'865, +12%).

Le volume des suspens des premières demandes s'établit fin 2012 à 1'146, soit une augmentation de 5% par rapport à 2012. L'effort constant de l'Office de statuer au plus vite en usant au mieux des outils mis à disposition (interventions en amont du processus,

mesures d'intervention précoce, traitement moins administratif des dossiers) a porté probablement tous ses fruits fin 2011, et les plus petites variations dans le traitement des flux et la typologie des entrées se font désormais sentir immédiatement. Ainsi, l'augmentation du volume des premières demandes en suspens est corrélée à l'augmentation du volume des annonces. D'autre part, la procédure d'expertises s'est notablement alourdie pour répondre aux exigences de la jurisprudence, avec notamment l'introduction en 2012 d'un système centralisé au niveau helvétique pour le choix des experts lors d'expertises pluridisciplinaires, plateforme qui rencontre malheureusement d'importantes difficultés dans sa mission et a pris ainsi un retard considérable. Cet effet contribue lui aussi à l'augmentation des suspens.



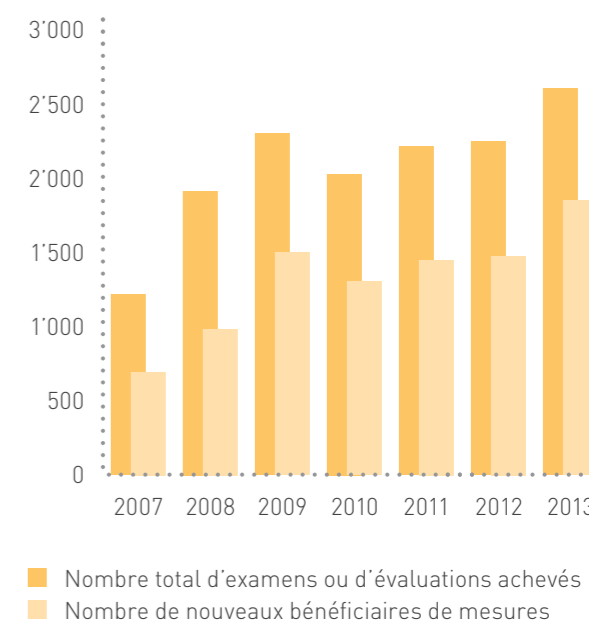
Mesures professionnelles

En 2013, l'Office a examiné la possibilité d'octroyer des mesures professionnelles pour 2'933 assurés. Parmi ces dossiers, 67% (1'970) concernaient des bénéficiaires potentiels de mesures d'intervention précoce et 30% des bénéficiaires potentiels de mesures conventionnelles uniquement. Les 3% restant, soit 74 cas, sont des assurés pour lesquels seul l'octroi éventuel de mesures de nouvelle réadaptation – prestation octroyée pour tenter de réinsérer des assurés bénéficiaires de rentes dans le marché du travail lors de la révision du droit à la rente – a été examiné pendant l'année.

Parmi les 2'933 assurés, 1'853 (63%) ont effectivement pu bénéficier de mesures. Le nombre de personnes ayant pu effectivement bénéficier de mesures professionnelles ou de placement est en augmentation constante : ainsi, en 2007, l'Office a octroyé des mesures professionnelles ou de placement à 695 assurés alors qu'en 2013 ce sont 1'853 assurés qui se sont vu octroyer des prestations soit une augmentation de plus de 200%. Cette évolution du nombre de bénéficiaires est un effet réjouissant de l'allégement des procédures administratives permettant le premier accès aux mesures professionnelles. Ainsi l'Office, conformément aux objectifs de la 5^e et de la 6^e révision de la LAI, cherche à favoriser une réintégration

dans le milieu du travail et à éviter une chronicisation ou une détérioration de l'état de l'assuré dues à des attentes trop longues de prise en charge. On note que la mise sur place de mesures d'IP s'est faite de manière ciblée, visant avant tout leur efficacité.

Bénéficiaires de mesures professionnelles



Volume des mesures professionnelles	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Assurés pour lesquels l'OAI a examiné la possibilité de mise en œuvre de mesures professionnelles	2'301	2'423	2'933	27%
Assurés ayant bénéficié d'une mesure au moins dans l'année (y compris orientation et placement)	1'449	1'481	1'853	28%

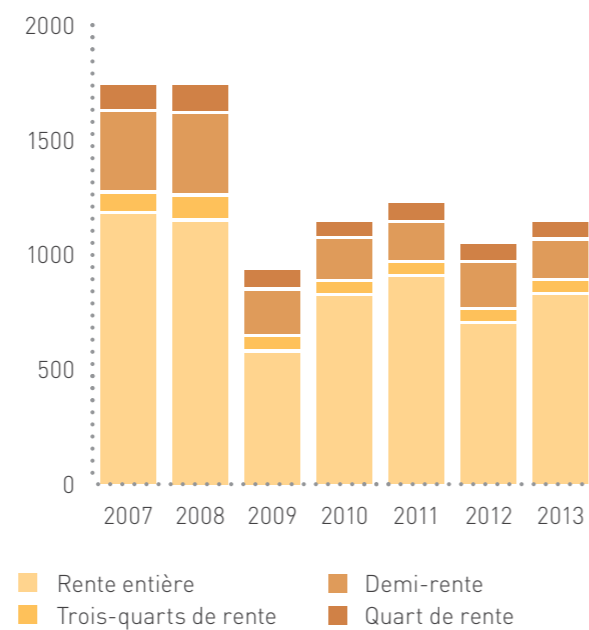
Premières décisions de rentes

En 2013, l'Office AI a pris 2'307 premières décisions de rentes dont 1'184 (51%) se sont soldées par un refus. Quant aux 1'123 décisions d'octroi de rentes, 75% (847) portaient sur des rentes entières et 15% (163) sur des demi-rentes. Après la très forte diminution des octrois de rentes constatée en 2009 par rapport à 2008 (- 48%) où seulement 891 rentes avaient été octroyées, le nombre de bénéficiaires a d'abord augmenté en 2010 et 2011 (+33%), diminué entre 2011 et 2012 (1'186/1006; -15%), puis a augmenté à nouveau en 2013 de 12%. Cette évolution en dent de scie est due à des facteurs structurels tels la mise en œuvre des mesures de prévention de la 5^e révision (précocité de la détection, nouvelles mesures mises à disposition, accélération du processus de traitement administratif des dossiers à l'OAI) qui donne une tendance structurelle vers un taux plancher, alors que des facteurs conjoncturels tels que des prises récurrentes de retard dans l'évaluation médicale des dossiers puis les opérations de rattrapage mises en place en 2008, 2010, 2011 et 2013 donnent lieu à des effets de vague. Ainsi le nombre de rentes allouées pour 2009, tout comme celui de la première moitié de l'année 2010 et 2012, est artificiellement bas.

La difficulté principale dans le traitement des dossiers provient de la complexification de l'analyse médicale. En effet, la proportion d'assurés souffrant d'atteintes complexes et multiples ne cesse d'augmenter. Afin de pouvoir statuer conformément à la loi, il est nécessaire de procéder dans ces cas

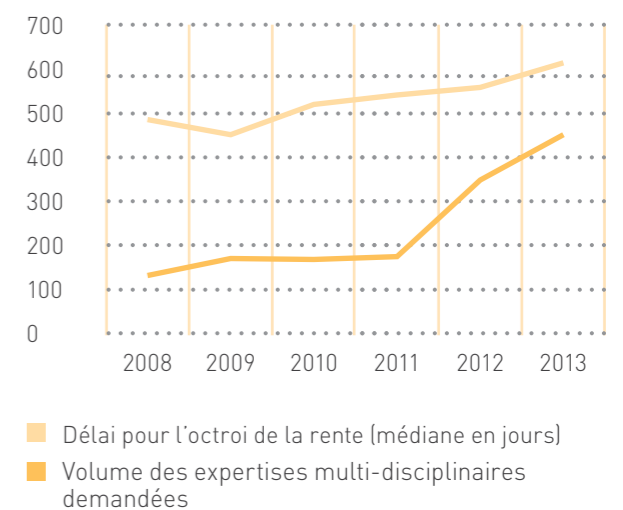
à des expertises multi-disciplinaires qui sont attribuées depuis 2012 de manière aléatoire sur le plan helvétique. Ce traitement par des centres d'expertises remplissant les conditions de qualité définies par une convention conclue avec l'OFAS permet de garantir au niveau helvétique l'équité de traitement. Cependant, au vu de l'augmentation du volume des expertises pluridisciplinaires sur un plan national, la capacité des centres d'expertises reconnus est insuffisante et un retard important est pris. Actuellement, l'attribution d'un dossier à un centre d'expertises par la plateforme Suisse Med@p prend environ une année et demie. La conséquence en est une augmentation importante du délai de traitement des dossiers complexes, en particulier de ceux qui aboutissent à une rente.

Décisions de rentes

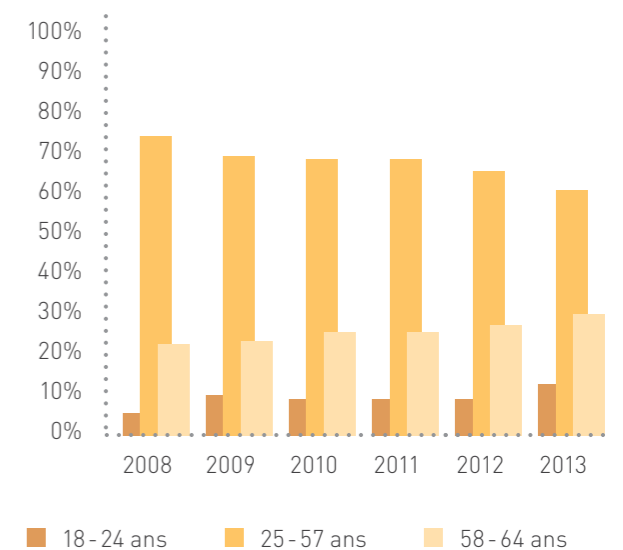


Quant à la typologie des rentes accordées, 11% des nouveaux bénéficiaires de rentes sont des assurés de moins de 25 ans, et 29% d'assurés âgés de 58 ans et plus. Nous constatons au cours des dernières années une baisse relative dans la proportion de nouveaux bénéficiaires entre 25 ans et 58 ans. En effet, les efforts portant sur la réadaptation professionnelle sont plus fructueux avec cette catégorie d'assurés. La réadaptation professionnelle de personnes en fin de carrière est souvent rendue plus ardue tant par la difficulté à apprendre des compétences nouvelles que par la structure même du marché de l'emploi qui discrimine cette catégorie de travailleurs. Quant aux jeunes assurés bénéficiant pour la première fois de la prestation de rente, il s'agit principalement de personnes atteintes durablement et de manière très importante dans leur santé avant même l'arrivée sur le marché de l'emploi. Il faut noter dans ce cadre que la prévalence des problématiques psychiatriques et des troubles de la personnalité est la raison prépondérante de l'octroi de rentes chez les jeunes assurés. Alors que la proportion de nouveaux bénéficiaires de rentes avec atteinte psychique ou psychiatrique prépondérante est globalement de 47% (45% en 2011), c'est 64% de nos bénéficiaires de moins de 30 ans qui jouissent de cette prestation pour des raisons psychiques ou psychiatriques.

Délai pour l'octroi d'une rente et complexification des cas



Nouveaux bénéficiaires de rentes AI, selon l'âge



Révisions de rentes

En 2012, la 6^e révision de la LAI est entrée en vigueur. Cette révision vise principalement deux objectifs :

- favoriser la réadaptation des bénéficiaires de rente sur le principe de la primauté de la réadaptation sur la rente,
- instaurer une contribution d'assistance pour favoriser l'autonomie et la responsabilité propre des personnes bénéficiant d'une allocation pour impotent et vivant à domicile.

Afin d'améliorer la capacité de gain des rentiers AI, des mesures de nouvelle réadaptation peuvent être mises en place. En plus des mesures usuelles (mesures de réinsertion sans limite de durée, mesures d'ordre professionnel, remise de moyens auxiliaires), l'octroi de conseils et d'un suivi aux assurés peut être accordé. D'autre part, les dispositions finales prévoient de réexaminer les rentes octroyées en raison de troubles somatoformes douloureux, de fibromyalgie, de coup du lapin et de toute pathologie sans étiologie claire : les assurés dans ces cas verront leur rente réduite ou supprimée, mais des mesures de nouvelle réadaptation pourront là aussi être mises en œuvre, cette fois suite à la suppression ou la réduction de la prestation.

En 2013, l'Office a ainsi révisé un nombre important de prestations de rentes. Malgré les instruments de la 6^e révision, pour 94% des bénéficiaires le résultat de la révision est une prestation inchangée et seulement 2% de rentiers ont vu leurs prestations soit supprimées, soit diminuées, alors que pour 3% d'entre eux, la révision s'est soldée par une augmentation du taux de rente. Cette difficulté à opérer des révisions qui se concluent par une modification de la prestation est probablement liée à la typologie des rentiers dont une importante proportion (47%) souffre d'une atteinte psychiatrique, ainsi qu'à l'importante problématique de désinsertion sociale dont peut souffrir cette catégorie de la population et qui, dans le cadre d'un marché du travail très tendu, rend parfois utopique la tentative de remettre sur le marché de l'emploi des rentiers n'ayant plus travaillé depuis plusieurs années. Ainsi l'Office axe sa stratégie sur un suivi plus rapproché des nouveaux bénéficiaires de rentes, notamment pour les jeunes assurés souffrant de troubles psychiatriques.

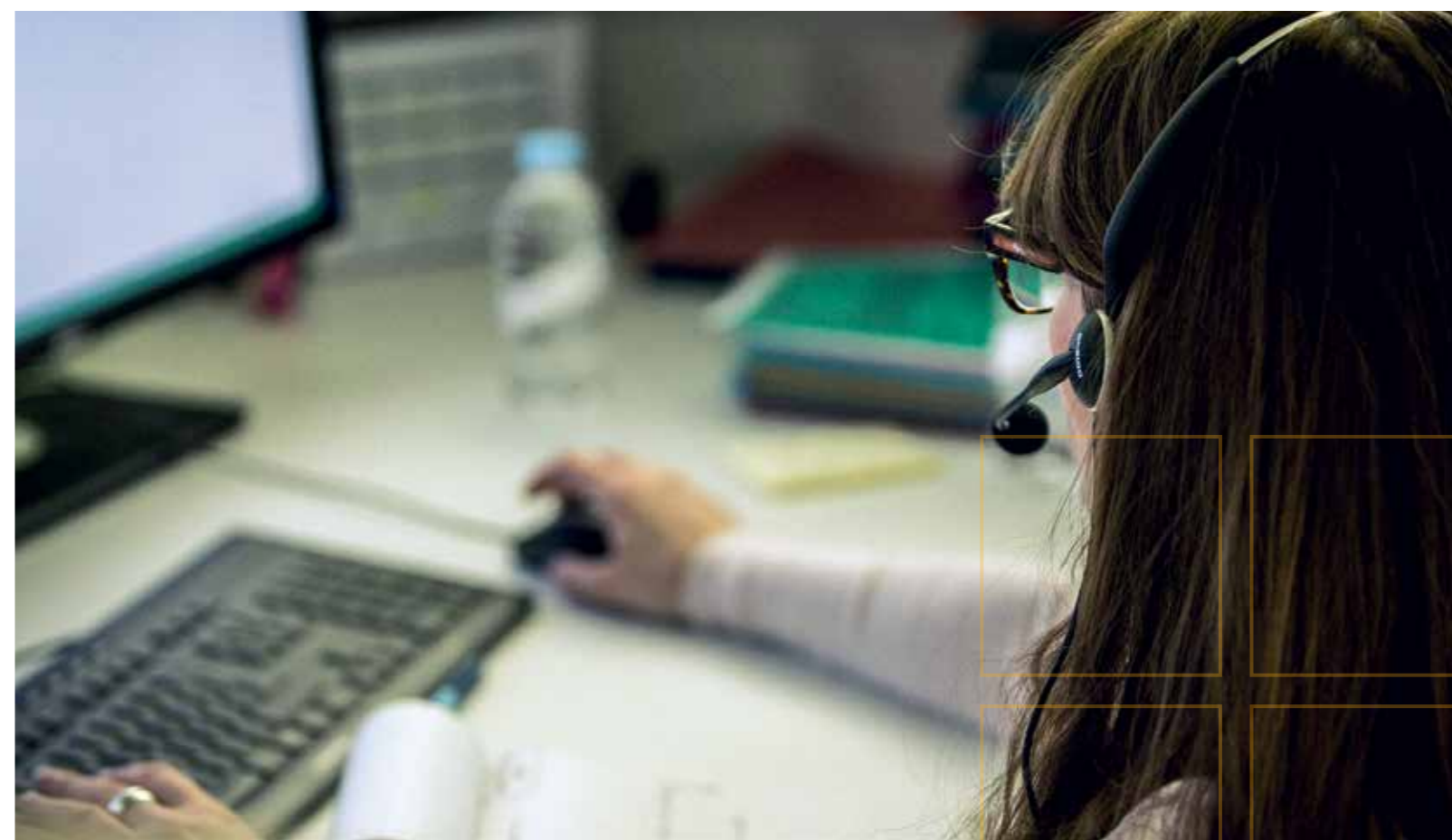
Révisions	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Volume des rentes révisées	2'992	2'130	4'695	57%
Volume des révisions sans changement de taux	2'819	2'001	4'432	57%
Volume des révisions diminuées ou supprimées	73	52	116	58%
Nombre d'assurés bénéficiant de mesures de nouvelle réadaptation	-	21	29	-

Mesures médicales

L'AI prend en charge, notamment, des mesures médicales requises pour traiter les conséquences des infirmités congénitales définies dans la liste annexée à l'ordonnance. Seules entrent en considération les mesures médicales qui visent directement à éliminer ou à corriger des états défectueux stables,

ou du moins relativement stables, ou des pertes de fonction si ces mesures permettent de prévoir un succès durable et important. Cependant, ces mesures médicales ne peuvent être remboursées que jusqu'à l'âge de 20 ans.

Mesures médicales	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Demandes déposées	2'270	2'355	2'491	10%
Prestations octroyées	2'106	2'013	2'124	1%
Nombre de factures	34'813	34'032	34'891	0%
Nombre de bénéficiaires	5'161	4'941	5'068	-2%
Coût (en millions de Fr.)	41.4	37.5	42.1	1%



Moyens auxiliaires (AI et AVS)

L'AI alloue à la personne assurée invalide les moyens auxiliaires nécessités par son invalidité pour exercer une activité lucrative, accomplir ses travaux habituels (par ex. le ménage), fréquenter une école, suivre une formation professionnelle, acquérir une accoutumance fonctionnelle. De plus, les assurés en âge AVS ont droit à la prise en charge de certains moyens auxiliaires tels qu'appareils auditifs, fauteuils roulants sans moteur, perruques, lunettes-loupes, etc.

En 2013, l'OAI a ainsi reçu 5'067 demandes de moyens auxiliaires dont 2'518 pour des assurés AI (50%) et 2'549 pour des assurés en âge AVS.

En 2013, l'OAI a rendu 4'458 décisions concernant l'octroi de moyens auxiliaires (certaines pouvant concerner la même demande lorsque l'assuré se voit accorder plusieurs telles prestations). Parallèlement, 833 décisions de refus (16%) ont été rendues.

Les appareillages acoustiques représentent les moyens auxiliaires les plus accordés par notre assurance, soit 39% en 2013 (1'719) ; parmi les autres appareils fréquemment alloués, les fauteuils roulants représentent 13% du volume, les chaussures orthopédiques 17% et les perruques 9%. Quant aux autres moyens auxiliaires, chacun représente 5% ou moins du volume total.

Moyens auxiliaires	2011	2012	2013	Evolution 2011-2013
Demandes déposées AI	2'857	2'641	2'518	-12%
Prestations octroyées AI	2'740	2'498	2'221	-19%
Demandes déposées AVS	3'459	2'357	2'549	-16%
Prestations octroyées AVS	2'975	2'240	2'237	-25%

Allocation pour impotent (AI et AVS)

Les personnes assurées qui ont besoin régulièrement et d'une façon importante de l'aide directe ou indirecte d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie ou de soins permanents, voire d'une surveillance personnelle permanente, sont impotentes au sens de l'AI. Sont également considérées comme impotentes les personnes assurées majeures qui vivent chez elles et qui ont besoin en permanence d'un accompagnement régulier pour faire face aux nécessités de la vie. Il s'agit de prestations d'assistance qui permettent une vie autonome à la maison, d'un accompagnement pour les activités hors du domicile ou pour parer au risque d'isolement durable du monde extérieur.

L'impotence peut être de trois degrés : faible, moyenne, grave. Le montant de l'allocation varie en fonction du degré d'impotence et diffère selon que la personne assurée réside dans un home ou si elle vit à domicile.

Introduite dans le cadre de la 6^e révision de la LAI, la contribution d'assistance permet aux personnes assurées ayant droit à une allocation pour impotent et à même de mener une vie suffisamment autonome d'engager elles-mêmes une ou plusieurs personnes pour leur fournir l'assistance individuelle dont elles ont besoin. Les frais sont couverts par la contribution d'assistance versée par l'AI. Elle permet notamment aux personnes mineures de suivre la scolarité ordinaire.

En 2013, 1'445 demandes pour des allocations pour impotences ont été déposées, dont 67% (970) concernaient des assurés en âge AVS. L'Office a traité 1'457 dossiers, dont 371 (25%) se sont soldés par un refus.

Quant à la contribution d'assistance, 25 demandes nous sont parvenues ; 29 assurés ont obtenu cette contribution, et 10 demandes se sont soldées par un refus.

Octrois et refus d'allocation pour impotents	AI 2013	AVS 2013	Total 2013	% AVS
Faible sans accompagnement	59	144	203	9%
Faible avec accompagnement	68	6	74	8%
Moyen sans accompagnement	32	164	196	84%
Moyen avec accompagnement	13	11	24	46%
Moyen en home	12	171	183	93%
Grave en home	3	238	241	99%
Grave à la maison	12	153	165	93%
Refus	123	248	371	67%
Total général	322	1'135	1'457	78%

COMPTES ET RÉSULTATS

Résultats de l'activité 2013

Le bénéfice net des comptes d'administration « Regroupement OCAS » au 31 décembre 2013 se monte à Fr. 6.3 Mio (hors résultat sur immeuble), soit une croissance de Fr. 1.2 Mio (+24.5%) par rapport au 31 décembre 2012. Le résultat opérationnel atteint Fr. 3.0 Mio, soit une légère progression de Fr. 210'000 (+7.4%).

Ces bons résultats proviennent essentiellement de l'augmentation de nos recettes (+2.0%) et de la bonne tenue de nos charges d'administration (-3.5%) tout au long de l'année.

Il est bon de constater la progression de nos recettes grâce notamment aux frais de gestion (+1.8%), aux subsides fédéraux (+5.1%) et aux taxes, sommations et amendes (+17.5%).

Les charges de personnel augmentent de +4.6 % par rapport à 2012. La charge des salaires supplémentaire découle principalement du mécanisme salarial

des annuités et du paiement des heures supplémentaires. A noter également la croissance importante des charges sociales de +16.3% due aux rattrapages CIA d'un bon nombre de personnes et à l'augmentation du taux employeur des allocations familiales.

A l'exception du poste « amortissements, taxes, sommations et amendes », toutes les autres rubriques de dépenses de fonctionnement sont en baisse.

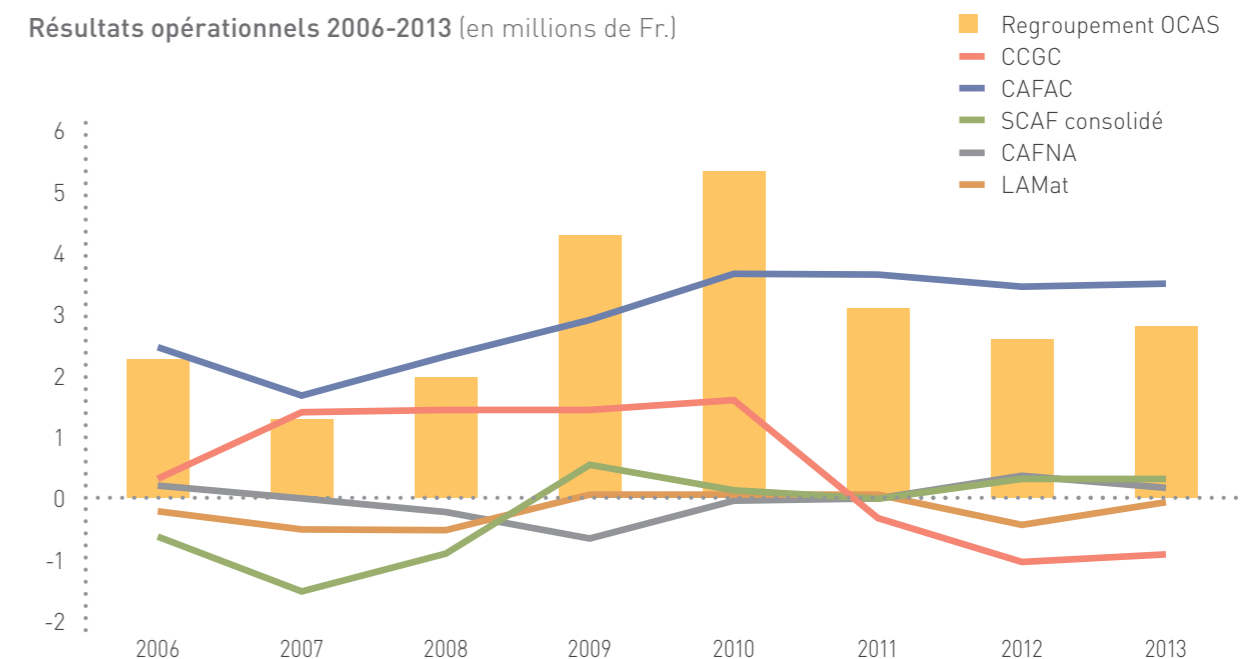
Les amortissements 2013 augmentent d'un bon tiers selon la planification prévue.

Suite à une excellente année boursière, les produits d'intérêts performant significativement de +75.4%. L'ensemble des charges et produits d'intérêts se monte à +44.9%.

Résultats opérationnels - Comptes d'administration (en Fr.)

	2012	2013	Evolution 2012-2013
Regroupement OCAS	2'777'140	2'983'673	7.4%
CCGC	-997'816	-948'305	5.0%
CAFAC	3'436'393	3'511'070	2.2%
SCAF consolidé	342'149	332'253	-2.9%
CAFNA	358'266	159'907	-55.4%
LAMat	-361'852	-71'251	80.3%

Résultats opérationnels 2006-2013 (en millions de Fr.)



Regroupement OCAS - Comptes d'administration (en Fr.)

	2012	2013
Recettes d'administration	34'961'846	35'656'811
Frais de gestion	28'365'080	28'874'917
Taxes, sommations, amendes	2'031'956	2'386'795
Frais de poursuite récupérés	1'390'807	1'081'836
Autres recettes	605'446	613'424
Subsides fédéraux, autres indemnités	2'568'557	2'699'838
Charges de personnel	42'888'792	44'882'476
Salaires	35'301'835	36'203'148
Charges sociales	7'124'624	8'288'913
Autres dépenses de personnel	462'333	390'416
Dépenses de fonctionnement	15'504'762	11'491'749
Informatique	4'397'486	3'322'785
Loyers et charges locatives	5'072'435	4'488'121
Frais de poursuites	1'492'283	1'297'067
Amortissements des taxes, sommations, amendes	804'274	804'905
Charges de biens et fournitures	2'552'229	1'043'838
Prestations de tiers et frais divers	1'186'055	535'033
Total des charges d'administration	58'393'553	56'374'225
Subventions OFAS en faveur de l'OAI	27'351'006	25'277'766
Bénéfice opérationnel avant amortissements et intérêts	3'919'299	4'560'353
Amortissements	1'142'159	1'576'680
Bénéfice opérationnel	2'777'140	2'983'673
Charges et produits d'intérêts	2'313'014	3'351'643
Produits d'intérêts	2'417'841	4'241'014
Charges d'intérêts	-104'827	-889'371
Bénéfice de l'exercice (hors immeuble)	5'090'154	6'335'317
Résultat sur immeuble	12'325'622	0
Bénéfice de l'exercice	17'415'776	6'335'317

OCAS - Comptes d'administration (en Fr.)

	2012	2013
Recettes d'administration	3'971	8'346
Retenues APG maladie	1'965	2'559
Autres produits	2'006	5'787
Charges de personnel	2'864'580	3'822'182
Jetons de présence	92'625	109'000
Salaires	2'270'409	2'882'066
Charges sociales	475'828	723'991
Autres dépenses de personnel	25'718	107'125
Dépenses de fonctionnement	3'151'370	5'137'411
Informatique	280'251	165'538
Loyers et charges locatives	2'705'505	4'429'325
Charges de biens et fournitures	86'997	460'266
Prestations de tiers et frais divers	78'617	82'282
Total des charges d'administration	6'015'950	8'959'593
Résultat avant participations	6'011'979	8'951'247
Participations	6'011'979	8'951'247
CCGC	2'117'293	3'080'420
OAI	2'965'123	4'523'397
SCAF	293'863	426'770
CAFAC	283'888	411'016
CAFNA	120'358	173'656
CAFI	120'507	175'877
LAMat	110'947	160'111
Total des participations	6'011'979	8'951'247

Caisse AVS - Comptes d'administration (en Fr.)

	2012	2013
Recettes d'administration	21'062'787	21'749'964
Frais de gestion	15'642'850	16'127'146
Taxes, sommations, amendes	1'670'265	1'901'391
Frais de poursuites récupérés	967'837	744'168
Autres recettes	213'277	277'420
Subsides fédéraux, autres indemnités	2'568'557	2'699'838
Charges de personnel	16'363'410	16'998'982
Salaires	13'576'113	13'902'643
Charges sociales	2'629'606	2'945'519
Autres dépenses de personnel	157'691	150'820
Dépenses de fonctionnement	4'889'490	4'595'942
Informatique	1'031'494	1'091'390
Loyers et charges locatives	1'395'316	1'504'550
Frais de poursuites	1'050'678	892'724
Amortissements des taxes, sommations, amendes	663'359	577'165
Charges de biens et fournitures	321'389	331'067
Prestations de tiers et frais divers	427'254	199'046
Total des charges d'administration	21'252'900	21'594'924
Bénéfice / (perte) opérationnel(le) avant amortissements et intérêts	(190'113)	155'040
Amortissements	807'703	1'103'345
Perte opérationnelle	(997'816)	(948'305)
Charges et produits financiers	(52'245)	1'204'680
Produits financiers	10'310	1'352'512
Charges financières	(62'554)	(147'832)
Bénéfice / (perte) de l'exercice (hors immeuble)	(1'050'061)	256'375
Résultat sur immeuble	12'325'622	-
Bénéfice de l'exercice	11'275'561	256'375

SCAF consolidé - Comptes d'administration (en Fr.)

	2012	2012
Recettes d'administration	4'914'884	5'035'762
Frais de gestion	4'085'415	4'191'370
Taxes, sommations, amendes	343'474	445'916
Frais de poursuites récupérés	371'971	292'381
Autres recettes	114'025	106'095
Charges de personnel	3'178'401	3'301'165
Salaires	2'636'665	2'699'906
Charges sociales	508'230	571'992
Autres dépenses de personnel	33'506	29'267
Dépenses de fonctionnement	1'226'570	1'172'935
Informatique	175'490	150'177
Loyers et charges locatives	302'732	291'885
Frais de poursuites	389'833	352'019
Amortissements des taxes, sommations, amendes	130'443	205'092
Charges de biens et fournitures	160'672	151'953
Prestations de tiers et frais divers	67'401	21'809
Total des charges d'administration	4'404'971	4'474'100
Bénéfice opérationnel avant amortissements et intérêts	509'913	561'662
Amortissements	167'764	229'409
Bénéfice opérationnel	342'149	332'253
Charges et produits financiers	1'112'876	1'022'833
Produits financiers	1'138'312	1'431'938
Charges financières	(25'436)	(409'105)
Bénéfice de l'exercice	1'455'025	1'355'086

CAFAC - Comptes d'administration (en Fr.)

	2012	2013
Recettes d'administration	6'178'235	6'296'001
Frais de gestion	6'136'611	6'247'032
Remboursements divers	41'326	35'361
Taxes, sommations, amendes	-	11'329
Frais de poursuites récupérés	298	2'279
Charges de personnel	2'169'843	2'253'266
Salaires	1'799'748	1'842'874
Charges sociales	346'909	390'420
Autres dépenses de personnel	23'186	19'972
Dépenses de fonctionnement	483'638	400'187
Informatique	124'227	101'911
Loyers et charges locatives	202'644	199'780
Frais de poursuites	-	1'748
Charges de biens et fournitures	109'078	81'447
Prestations de tiers et frais divers	47'689	15'301
Total des charges d'administration	2'653'481	2'653'453
Bénéfice opérationnel avant amortissements et intérêts	3'524'753	3'642'548
Amortissements	88'360	131'478
Bénéfice opérationnel	3'436'393	3'511'070
Charges et produits financiers	1'254'106	1'129'255
Produits financiers	1'268'996	1'456'463
Charges financières	(14'889)	(327'208)
Bénéfice de l'exercice	4'690'499	4'640'325

CAFNA - Comptes d'administration (en Fr.)

	2012	2013
Recettes d'administration	1'536'845	1'337'747
Frais de gestion	1'517'977	1'312'920
Taxes, sommations, amendes	-	4'785
Frais de poursuites récupérés	1'443	5'132
Autres recettes	17'425	14'910
Charges de personnel	915'158	950'423
Salaires	759'059	777'309
Charges sociales	146'313	164'682
Autres dépenses de personnel	9'786	8'432
Dépenses de fonctionnement	225'504	171'683
Informatique	53'424	44'000
Loyers et charges locatives	105'817	83'139
Frais de poursuites	-	5'207
Charges de biens et fournitures	45'405	30'044
Prestations de tiers et frais divers	20'858	9'293
Total des charges d'administration	1'140'662	1'122'106
Bénéfice opérationnel avant amortissements et intérêts	396'183	215'641
Amortissements	37'917	55'734
Bénéfice opérationnel	358'266	159'907
Charges financières	(1'842)	(1'239)
Bénéfice de l'exercice	356'424	158'668

LAMat - Comptes d'administration (en Fr.)

	2012	2013
Recettes d'administration	1'065'564	1'075'622
Frais de gestion	982'227	996'449
Remboursements divers	15'861	17'923
Taxes, sommations, amendes	18'216	23'375
Frais de poursuites récupérés	49'259	37'875
Charges de personnel	833'724	866'087
Salaires	691'529	708'298
Charges sociales	133'304	150'088
Autres dépenses de personnel	8'892	7'701
Dépenses de fonctionnement	553'278	224'071
Informatique	54'256	58'110
Loyers et charges locatives	63'281	76'413
Frais de poursuites	51'772	45'370
Amortissements des taxes, sommations, amendes	10'472	22'648
Charges de biens et fournitures	15'872	16'171
Prestations de tiers et frais divers	357'625	5'359
Total des charges d'administration	1'387'002	1'090'158
Perte opérationnelle avant amortissements et intérêts	(321'438)	(14'536)
Amortissements	40'414	56'715
Perte opérationnelle	(361'852)	(71'251)
Charges et produits financiers	119	(3'886)
Produits financiers	224	102
Charges financières	(105)	(3'988)
Perte de l'exercice	(361'733)	(75'137)

OAI - Comptes d'administration (en Fr.)

	2012	2013
Recettes d'administration	203'531	161'716
Autres recettes	203'531	161'716
Charges de personnel	19'428'257	20'512'553
Salaires	15'838'721	16'272'117
Charges sociales	3'360'263	4'066'211
Autres dépenses de personnel	229'273	174'225
Dépenses de fonctionnement	8'126'281	4'926'930
Informatique	2'958'596	1'877'197
Loyers et charges locatives	3'002'644	2'332'352
Charges de biens et fournitures	1'899'813	433'155
Prestations de tiers et frais divers	265'228	284'225
Total des charges d'administration	27'554'537	25'439'482
Résultat avant subventions	-27'351'006	-25'277'766
Subventions OFAS	27'351'006	25'277'766

ABRÉVIATIONS

AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CAF	Caisses d'allocations familiales
CAFAC	Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales
CAFI	Caisse d'allocations familiales pour les indépendants
CAFNA	Caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité
CC	Caisse de compensation
IP	Intervention Précoce
LAMAT	Loi cantonale sur l'assurance-maternité
OAI	Office de l'assurance-invalidité
OCAS	Office cantonal des assurances sociales
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
SCAF	Service cantonal d'allocations familiales

Impressum

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Imprimé sur papier FSC
Copyright: Office cantonal des assurances sociales de Genève
Photographies: White balance
Conception graphique: Daniel Jaquet
Impression: NB Media
Tirage: 460 exemplaires
Juillet 2014

